Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 550

Artikel: Pour les réfugiés : un appel de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Autor: Wartenweiler-Kepli, A. / Nef, Clara / [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-263437

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tables talents; la culture, l'esprit d'à propos, une grande spontanéité, un intérêt toujours en éveil, de la compréhension, et un riche vocabulaire.

Sa culture, son expérience, elle les devait aux cours suivis à la Faculté des Lettres de Lausanne, à ses années d'enseignement aux écoles secondaires de Morges et de Rolle, à son travail personnel et incessant. Fixée à Lausanne dès 1918, elle sut mener de front l'éducation de ses trois enfants, l'enseignement privé, tout en s'intéressant à beaucoup de choses, notamment au suffrage féminin.

Nature idéaliste, passionnée, championne de toutes les nobles causes, éprise de justice, Mme Pache devait être une suffragiste militante. Par la plume, qu'elle avait facile, par la parole, — c'était une excellente conférencière, qui trouvait toujours le mot juste et était naturellement éloquente — par l'action aussi, — elle fut longtemps secrétaire de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin et présida la section de Lausanne de ce groupement — elle travailla à l'avancement des revendications féministes avec un courage et une franchise qui lui valurent l'inimitié de ceux qui la connaissaient mal et à qui déplaisaient les défauts de ses qualités. Car Mme Pache était la franchise même; ce qu'elle avait à dire, elle le disait directement et sans vaines circonlocutions. C'est une rareté dans ce canton où l'on est volontiers « mitou », où l'on a peur de se compromettre, et où l'on baptise agressivité ce qui est simplement le courage de son opinion.

Depuis six ans, la vie, qui lui fut dure moralement et matériellement, ne lui épargnant aucun chagrin, aucun souci, aucun crève-cœur, paraissait lui sourire. Elle travaillait fort, certes, mais avec joie. Ses chroniques hebdomadaires de la *Feuille d'Avis de Lausanne*, ses articles dans une demi-douzaine de périodiques romands lui valaient une correspondance considérable; lecteurs et lectrices lui disaient leurs soucis, leurs peines, lui demandaient conseil. Son grand cœur, son expérience, ses qualités maternelles lui permettaient d'être secourable à chacun. C'est alors que dans la joie d'écrire, le mal la saisit. Elle lutta, se fit opérer, eut un court répit, vit le mal revenir, et sans cesser de travailler, le subit, souffrant le martyre, sans jamais se plaindre. Le seul mot qui lui échappa fut celui-ci: « Dire que demain, ce sera la même chose ». Le soleil, les petites fleurs du jardin et le sourire inaltérable de sa cadette aidant, elle trouvait encore la vie belle. Admirable leçon de courage et d'optimisme! Et pourtant, elle gravissait le calvaire des durs renoncements comme elle le dit tout simplement dans un article.

Pour adoucir ses souffrances, tous les analgésiques furent employés, qui paralysent la douleur et aussi la pensée. Pour continuer d'écrire, car il fallait gagner son pain, elle fit preuve d'une énergie surhumaine, d'une volonté qui stupéfiait les médecins, dictant son « papier » entre deux somnolences, s'y reprenant à plusieurs fois. Deux jours avant de sombrer dans le coma, elle dicta encore encore deux articles, au prix de quelles souffrances, de quelle énergie! On chante l'héroïsme des champs de bataille. Il est un autre héroïsme, plus difficile parce qu'il ne naît pas dans une exaltation passagère, mais qui est quotidien et volontaire. C'est le souvenir de cet héroïsme que laisse Mme Pache, avec l'exemple d'une vie de travail, de souffrances et d'amour.

S. B.

LE BUREAU TEMPORAIRE DE GENÈVE DE

l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

sera ouvert **dès le 4 septembre**

17, rue Töpffer

Téléphone 5.31.68

Renseignements. — Adresses. — Journaux féministes. — Organisation de réunions familières, de causeries, de conférences, etc., sur des questions internationales d'intérêt féministe.

Les femmes et la Société des Nations

La XXVe Conférence Internationale du Travail

(Genève, 8-28 juin 1939)

Onze femmes seulement — dont un précédent numéro du *Mouvement* a publié la liste — sur 339 délégués et conseillers techniques, ont participé à cette Conférence; et pour la deuxième fois l'absence de Mlle Kerstin Hesselgren, ancienne inspectrice du travail, s'est fait sentir, la personnalité aimable, conciliante et pourtant très ferme de cette femme, membre depuis 1923 de la délégation suédoise, ayant toujours exercé une influence heureuse, sur les débats. C'est ce qu'a très bien relevé dans son discours d'ouverture M. Schulthess, ancien conseiller fédéral, élu cette année président de la Conférence.

Cette faible participation féminine peut être en quelque sorte motivée par le fait qu'aucun sujet touchant spécialement les femmes ne figurait à l'ordre du jour.[1] Cependant, la résolution suivante concernant le travail féminin fut présentée par MM. Jouhaux (France) et Kupers (Pays-Bas), tous deux délégués ouvriers, et si son texte n'est pas entièrement satisfaisant à tous les égards, on peut cependant se féliciter de ce qu'il ait été accepté à l'unanimité et sans opposition:

[1] Il faut mentionner ici que le groupement nouvellement formé du *World Woman's Party* (Parti mondial féminin) que dirige Miss Alice Paul (Etats-Unis), avec quelques autres organisations féminines de même tendance ont obtenu une audience du Président de la Conférence et du Directeur du B. I. T. Au cours de cette audience, les revendications suivantes furent formulées: transformation de la constitution de l'Organisation Internationale du Travail, de façon que le principe de l'égalité entre hommes et femmes y soit réalisé (mesure opposée à la législation protectrice du travail de la femme, et s'inspirant directement de la politique de l'*Open Door*), et introduction d'une disposition selon laquelle les femmes auraient les mêmes droits que les hommes dans les délégations (disposition qui existe déjà virtuellement, puisque rien dans la constitution de l'O. I. T. n'empêche un pays de composer uniquement sa délégation de femmes s'il le juge bon).

TRAVAIL FÉMININ

« Vu qu'on ne peut encore dire qu'une solution satisfaisante ait été trouvée au problème de l'égalité pour la femme dans la vie industrielle et publique, et qu'il reste encore beaucoup à faire avant le moment où la femme aura l'égalité de droits avec l'homme, la Conférence internationale du travail reconnaît qu'une des tâches du Bureau international du travail est d'améliorer la situation des travailleuses dans le monde ;

« La Conférence note avec satisfaction les faits exposés dans le rapport du Bureau international du travail sous le titre *Le statut légal des travailleuses* et concernant l'amélioration des conditions d'emploi de la femme, particulièrement au point de vue de la protection de la maternité; elle apprécie les efforts faits par l'Organisation internationale du travail dans cette voie. Bien que reconnaissant la grande valeur des lois protectrices interdisant, pour la femme, le travail de nuit ainsi que tout travail dangereux ou malsain, la Conférence souligne toutefois qu'il est de la plus haute importance que la législation sauvegarde également la santé de tout travailleur;

« Reconnaissant l'importance du principe de l'égalité des salaires, la Conférence demande que le Bureau international du travail complète aussi vite que possible son enquête concernant les méthodes pratiquées actuellement de façon à permettre au Conseil d'administration d'en tirer les conclusions ».

On constate en lisant ce texte que cette résolution met fortement l'accent sur la protection des ouvrières et d'autre part, et ainsi que l'exposa Mlle Dora Schmidt (Suisse) en séance plénière, qu'elle ne mentionne pas la revendication si importante du libre accès des femmes aux professions ni leur droit au travail, et que, même en proclamant le principe de l'égalité de salaires pour l'égalité de travail, elle n'apporte pas une solution définitive au problème du salaire féminin. De l'avis de Mlle Schmidt, en effet, on ne trouve pas très fréquemment en Suisse de rétribution inégale pour un travail égal, alors que, dans l'économie privée, c'est à la femme qu'échoient toujours les besognes les plus ingrates et les plus mal payées.

A côté de cette résolution, qui touche les femmes de près, il faut mentionner encore comme résultats auxquels a abouti la Conférence que deux Conventions et une Recommandation concernant la réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes ont été adoptées. Rappelons à ce propos que, l'an dernier, une discussion très vive s'était engagée au sujet des femmes indigènes: cette année, le B. I. T. s'est inspiré de très près de la conception de la délégation gouvernementale anglaise, celle-ci défendant le point de vue que, si dans certaines régions, l'interdiction de ces contrats écrits pour les femmes pouvait être utile, dans d'autres territoires où le développement social est plus avancé, pareille mesure peut porter atteinte à la liberté de travail de la femme, et que, par conséquent, il était préférable que le réglement de ces questions soit laissé à chaque pays.

La Commission s'occupant de la question de l'enseignement technique et de l'apprentissage, avait désigné comme rapporteur Mrs. Clara Beyer (Etats-Unis), qui fit preuve dans ces fonctions d'une rare maîtrise. Les dispositions que comportait l'une des recommandations élaborées par cette Commission ne font aucune différence entre les sexes, alors qu'un article de l'autre recommandation concernant l'enseignement ménager souleva une très vive discussion. Tandis que la Suisse, qui distingue soigneusement l'enseignement professionnel de l'enseignement ménager soutenait le point de vue que ce dernier devait avoir sa place à part, un grand nombre de gouvernements avaient répondu au questionnaire du B. I. T. qu'il leur paraissait désirable que l'enseignement ménager fût compris *dans* l'enseignement professionnel, soit pour les jeunes filles seulement, soit pour les jeunes gens des deux sexes. L'expérience prouve en effet qu'il est avantageux pour le revenu familial que mari et femme possèdent des connaissances ménagères, et qu'en ces temps de chômage surtout, l'homme peut tout spécialement les mettre à profit, alors que souvent c'est la femme qui, travaillant au dehors, fait vivre la famille. Finalement le texte suivant fut adopté, qui représente un compromis, et qui ne semble guère devoir convenir à des pays possédant un système scolaire analogue au nôtre et parvenus à notre stade de développement:

Les programmes devraient comprendre des cours d'économie ménagère que les jeunes travailleurs auraient, selon les circonstances, soit l'obligation, soit la faculté de fréquenter.

En tout la Conférence a voté quatre Conventions internationales et dix Recommandations, dans le détail desquelles il est impossible d'entrer ici. Mentionnons toutefois qu'aussi bien dans les dispositions concernant le travail des indigènes que dans celles touchant aux travailleurs migrants, des mesures ont été prévues pour la protection de la famille que, comme femmes, nous ne pouvons que saluer chaleureusement.

(Résumé libre des articles de Mlle Dora Schmidt, publiés par le Schw. Frauenblatt).

Pour les réfugiés

Un appel de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Ainsi que le savent les lecteurs de ce journal, un petit groupe de réfugiés, parmi les centaines de mille chassés de leur foyer, a trouvé un asile dans notre pays. Ils ne sont pas nombreux et leur séjour ne sera pas de longue durée. Ils attendent, chez nous, de pouvoir se rendre dans un des pays d'outre-mer qui leur offre un asile, à condition cependant qu'ils certifient pouvoir disposer d'une certaine somme d'argent leur permettant de vivre quelque temps. Cette garantie, en plus des frais du voyage, représente une somme considérable. Nous ne devons pas, pour cette raison-là, laisser passer l'occasion qui est donnée à ces malheureux de se refaire une existence. Nous vous prions à nouveau et instamment de contribuer à notre collecte en faveur des réfugiés, qui entreprise en septembre 1938 nous a permis

Autour de l'Exposition nationale de Zurich

Du Schweizerfrau (Femme suisse, Tu donna svizzera, Duonna svizzra). Une brochure éditée par les Associations féminines suisses en souvenir du Pavillon de la Femme suisse à l'Exposition nationale. Nombreuses illustrations et photos. Prix: à l'Office suisse des Professions féminines, 9, Zollikerstrasse, Zurich : 1 fr. l'ex., 80 ct. à partir d'une commande de 25 exemplaires. En vente à la librairie de l'Exposition: 1 fr. 20 l'exemplaire.

C'est avec un vrai plaisir que, dans l'abondance des publications, imprimés, journaux, etc. entassés sur les tables de la rédaction du *Mouvement*, nous avons trouvé cette brochure, sortie de presse au début de l'été, et que seule l'interruption de la parution de notre journal pendant les vacances nous a empêchées de signaler plus vite à nos lecteurs.

Avec un vrai plaisir, disons-nous. D'abord parce qu'elle est l'œuvre, au même titre que le Pavillon de la Femme, de nos Sociétés féminines suisses et parce que, de ce fait, elle nous appartient. Ensuite parce que nous savons toutes les peines qu'elle a coûtées à sa vaillante rédactrice, Mme Elisabeth Thommen, et que nous sommes heureuses de voir comment, en dépit d'innombrables difficultés, celle-ci a obtenu un résultat qui lui fait honneur. Et enfin, tout simplement, parce que cette brochure est très bien.

Oh! certes, des esprits chagrins pourraient critiquer la proportion un peu trop prédominante de la langue allemande sur nos trois autres langues nationales, et relever que, à côté de l'effort accompli pour que, soit l'italien, soit le romanche soient représentés, le français est bien un peu mis à la portion congrue, avec, en plus de quelques très beaux vers d'Antoinette Nussbarme, seulement 3 articles, l'un dû à la plume de notre rédactrice en chef, Emilie Gourd, sur le mouvement féministe en Suisse romande, l'autre signé de notre collaboratrice, Mme Marianne Gagnebin (Neuchâtel) sur l'utilité d'une collaboration plus active entre les femmes suisses, et le troisième, de Mlle Marg. Maire (Genève), qui évoque le rôle de la femme universitaire en Suisse. Mais les textes allemands ne sont ni lourds ni abtraits, et grâce au savoir-faire de la rédactrice se lisent avec facilité et plaisir, coupés qu'ils sont de sous-titres frappants, d'illustrations suggestives, d'interjections même qui accrochent l'œil au passage comme celle-ci par exemple (je traduis): *Contribuables ? Oui. — Droit d'être consultées ? Non. — Qu'en dis-tu, toi, citoyen suisse, qui veux être équitable ?...*

Car cette brochure — et c'est un autre grand mérite à nos yeux, est nettement suffragiste. Elle interpelle la femme suisse pour lui demander, et puisque son ménage, la vie toute proche de sa commune l'intéressent, si son pays ne lui tient pas aussi à cœur, et si elle trouve que, du moment que l'homme et la femme décident ensemble de la direction du foyer, l'homme seul doit décider de la marche du ménage communal ou cantonal ? si la femme ne devrait pas mettre aussi sa fierté à prendre sa part des devoirs que la démocratie suisse impose aux citoyens ? Elle reproduit les amusantes figurines, dont un précédent article a parlé, des petites femmes qui courent payer leurs impôts — et la porte s'ouvre, puis voter — et la porte leur claque au nez ; [1]

„ Les quatorze métiers de la ménagère", découpures de Lilly Streiff au Pavillon de la Femme à l'Exposition, reproduites dans la

[1] Un collaborateur antisuffragiste de la *Tribune de Genève*, mais que l'esprit d'équité force à reconnaître l'injustice et l'illogisme de cette situation, ne trouve, pour y remédier, rien de mieux à proposer, au lieu de donner le droit de vote des femmes, que de les exonérer de l'impôt !... Que n'a-t-il consulté nos grands argentiers avant de lancer cette suggestion, pour se rendre compte de la perte sèche qui en résulterait pour les finances publiques !

d'apporter notre aide dans des circonstances souvent presque sans issue. Mais, et bien que nous ayons réuni 15.000 francs — dont 10.000 ont été versés à la Centrale suisse pour les réfugiés et 5.000 utilisés pour des cas particuliers — nos ressources sont actuellement épuisées.

Notre appel est inspiré par deux grands motifs. Nous ouvrons la voie vers une nouvelle existence à des malheureux, et nous maintenons pour notre pays la noble réputation de porter secours à ceux qui sont dans la détresse. Donnons donc, donnons ce dont nous pouvons nous priver, car combien notre sort est-il enviable en regard de ces déshérités, qui ne possèdent plus rien et ne peuvent compter que sur la générosité de leur prochain ?

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

La Trésorière :
A. Wartenweiler-Kepli.

La Présidente:
Clara Nef.

Compte de chèques postaux: VIII *c* 2288, Frauenfeld.

Le Congrès de Copenhague

(Suite de la 1re page.)

Si bien que, lorsqu'à la dernière séance du Comité Exécutif et juste avant que s'échangent les adieux, Rosa Manus eut l'heureuse idée de prier la présidente de demander à chacune de nous quelle impression elle emportait de ce Congrès, ce fut une note optimiste et réconfortante qui résonna. Chacune de nous s'accorda à relever la belle franchise et la loyale sincérité des discussions, même des plus pénibles, la conviction sérieuse des opinions énoncées, même de celles qui se heurtèrent le plus catégoriquement, l'élan et l'enthousiasme toujours vivants pour l'Alliance, même chez celles qui se déclarèrent opposées à telle partie de son programme ou à telle de ses méthodes. ...« J'aurais pleuré d'émotion, déclara Alison Neilans, quand, après mon appel pour la reconstruction de nos finances, j'ai promené dans la salle un plateau sur lequel pleuvaient les couronnes danoises, les livres sterling, les chèques, les promesses de contributions régulières à notre budget, les inscriptions de nouveaux membres individuels...»

Et une autre de nos collègues ajoutait à mi-voix: « Il est entendu que nous avons été fréquemment insupportables, autoritaires, exclusives, incompréhensives, que nous avons trop et trop fréquemment parlé, n'avons voulu céder en rien, nous sommes cramponnées à notre point de vue, éprouvant beaucoup de peine à admettre celui d'autrui. Mais aucune n'a été mesquine, intrigante ou personnelle ; aucune n'a fait acte de jalousie ou de petitesse, aucune n'a cédé à des motifs qui n'étaient pas ceux de sa conscience et de ses convictions. Toutes ont été « de chic femmes », et si nous n'épousons certes pas toutes les idées les unes des autres, nous sommes fières que ce soit le drapeau de l'Alliance qui nous groupe toutes sous ses plis ».

Ne valait-il pas la peine, au mépris de toutes les difficultés, les incertitudes et les craintes de cet été 1939, de tenir un Congrès sur lequel il est possible de porter pareil jugement ?

E. Gd.

II. La femme dans la Société moderne..

...ce qu'elle fait et ce qu'elle demande: tel était le titre, un brin ambitieux, de la première journée du Congrès.

La ménagère.

Mrs. Linda Littlejohn, une sympathique et énergique représentante de l'Australie, estime que la femme en sa qualité de *homemaker*, soit de créatrice du foyer, est la femme la moins bien payée du monde entier. Alors que toutes les autres ouvrières sont de nos jours rémunérées en espèces, elle continue à l'être en nature ! Et ainsi, sans les connaître évidemment, elle développe les mêmes thèses que le Dr. Muret sur le salaire de la ménagère, cette solution lui semblant seule équitable.

Les déléguées norvégiennes protestent avec véhémence. « S'il existait pareille loi, disent-elles, c'est alors que les anti-féministes crieraient que la femme doit retourner au foyer! puisqu'elle y est payée! ». Mlle Stjernstredt, déléguée suédoise, fait remarquer que la loi suédoise règle ce conflit de la façon suivante: le conjoint « qui gagne » — cela peut donc aussi bien être la femme que le mari — est *obligé* de donner à l'autre un pourcentage de son traitement pour les frais du ménage, pour les enfants, et même pour ses propres dépenses. Une autre déléguée australienne pense que les allocations familiales feraient l'affaire; mais en somme, quoique tout le monde soit d'accord que la situation de la ménagère n'est pas ce qu'elle devrait être, l'enthousiasme pour le « salaire de la ménagère » ne semble pas considérable et personne ne paraît souhaiter une solution autre qu'une loi sur le modèle suédois.

La consommatrice.

Un ministre aurait dit, nous raconte Dr. Posthumus (Hollande), qu'une ménagère a autant d'importance qu'un ministre des finances: eh! bien ceci est à son avis sous-estimer la valeur de la ménagère! Le pouvoir de la femme comme consommatrice pourrait être considérable: mais l'est-il vraiment ? Son travail est-il considéré comme un travail professionnel ? a-t-elle les connaissances techniques nécessaires ? c'est-à-dire connaît-elle les matières premières ? les marchandises ? (C'eût été là une bonne occasion de parler de la Ligue sociale d'acheteurs, ce que malheureusement personne n'a fait).

Mme Karen Braae (Danemark), nous montre à nouveau la supériorité des pays du Nord, en nous parlant assez longuement du « Conseil national de science économique du Danemark », où les femmes jouent un rôle considérable. Il a été créé en 1936 par une nouvelle loi, et son comité dépend du ministère de l'intérieur. Ce Conseil se charge aussi de la publication de brochures, sur l'alimentation par exemple ou sur la rationalisation du travail ménager, publie une revue mensuelle et organise des conférences pour intéresser le public aux questions économiques. Ce que nous désirerions tant en Suisse: une collaboration étroite entre les femmes et les autorités pour toutes les questions économiques, semble merveilleusement réalisé au Danemark.

Les déléguées de la Palestine ayant réclamé une meilleure instruction ménagère pour toutes les jeunes filles, on clôt la séance sur des paroles très justes de Mme Simienska (Pologne): « Il ne faut pas parler de *division* du travail dans le ménage! Mari et femme, garçons et filles doivent être *tous* capables de *tout* faire !

La travailleuse professionnelle.

Ce sont des Françaises, Mmes Boyer et Lehmann, et une Danoise, Mlle Westergaard, qui sa partagent la tâche de traiter ce sujet. Elles constatent que 50 % des personnes exerçant une profession sont des femmes. En France et en Suisse plus du tiers des travailleurs sont féminins, et en Danemark même les deux tiers. Il serait plus facile d'énumérer les professions que n'exercent pas les femmes que celles où elles sont occupées. Quand Mlle Westergaard a débuté dans le service des chemins de fer, son chef se demandait si une femme avait le droit de vendre des billets de chemins de fer, ou seulement de les enregistrer! Aujourd'hui on ne pose plus de questions de ce genre, mais, sauf en Russie, la femme a rarement obtenu l'égalité de salaire; souvent aussi l'égalité de formation professionnelle *(training)* fait défaut, et presque toujours l'égalité d'avancement. Le droit au travail n'est pas suffisamment assuré. Si ces idées démocratiques de liberté et d'égalité sont réalisées, conclut Mme Lehmann, alors l'Alliance aura accompli sa tâche essentielle. Mme Boyer insiste sur le fait que les femmes sont presque entièrement absentes dans les grands trusts, dans les hauts comités qui s'occupent d'économie publique. *Nous ne devons pas laisser faire tout par les hommes seuls !*

La travailleuse sociale.

La baronne Boël, présidente du Conseil International des Femmes, est à la tribune. Pour nous montrer l'évolution sociale qui s'est produite dans la position de l'ouvrière, elle nous raconte qu'un jour, voulant faire réparer une vieille dentelle flamande, elle se heurta

Précisions nécessaires

A propos de la « World's Woman's Party »

L'installation dans une des plus luxueuses villas de Genève du groupement de ce nom, la publicité savante et abondante faite à cette occasion, l'éclat promis plutôt que réel de la fête nocturne du 18 août pour l'inauguration de ce nouveau « centre international », ayant créé pas mal de confusion dans l'esprit de tout un public, la demande nous a été adressée de divers côtés d'apporter ici quelques renseignements et précisions, ce que nous faisons bien volontiers.

La *World Woman's Party* est l'élargissement sur la base internationale d'un groupement purement américain, la *National Woman's Party*, de date relativement récente. Car ce n'est, sauf erreur, qu'en 1913 qu'il fut créé, alors que le mouvement suffragiste et féministe a déjà pris naissance aux Etats-Unis vers 1845, avec les admirables apôtres dont il a été souvent question ici même, Susan Anthony, Lucy Stone, Lucrecia Mott, d'autres encore qui consacrèrent tout à cette cause, et qui fondèrent dès 1866 les premières Associations suffragistes. Celles-ci fusionnant entre elles en 1890 constituèrent l'Association nationale américaine pour le Suffrage féminin, qui, sous la présidence de Susan Anthony d'abord, de Rev. Anna Shaw, — la première femme pasteur aux Etats-Unis — ensuite, de Mrs. Carrie Chapman Catt enfin, le chef incomparable autant par ses capacités intellectuelles que par la dignité de son caractère, mena campagne trente ans durant pour l'obtention du droit de vote, le suffrage féminin ayant été introduit en 1920 dans la Constitution fédérale, comme le savent nos lecteurs. Ce sont aussi Miss Anthony et Mrs. Catt qui furent les fondatrices de nos principales organisations féministes internationales de l'heure actuelle: le Conseil International des Femmes, créé à Washington en 1888, et notre Alliance Internationale pour le Suffrage et l'action civique et politique des Femmes, née à Washington également en 1902.

Lorsque fut définitivement ratifié « l'amendement fédéral » reconnaissant aux femmes le droit de vote, l'Association suffragiste américaine, loin de se dissoudre, se transforma en une *Ligue nationale des Femmes électrices*, qui forte de plusieurs centaines de milliers de membres, continua à suivre le développement des questions féministes à travers les Etats-Unis, et s'attela notamment à la tâche considérable de l'éducation civique de la nouvelle citoyenne. Et ici se marqua nettement la différence entre son activité et celle de la *National Woman's Party*, qui n'avait pris part qu'aux sept dernières années de la grande campagne pour l'émancipation de la femme américaine, et dont le programme pouvait se résumer en ce seul mot: *Egalité*. C'est ainsi que de profondes divergences se manifestèrent dans les questions touchant au travail féminin par exemple, la N. W. P. refusant toute protection légale spéciale aux travailleuses, alors qu'au contraire la Ligue des Femmes Electrices l'estimait justifiée pour lutter contre l'exploitation des ouvrières: une vieille discussion bien connue aussi dans notre Europe. Plus tard, quand, sous l'influence d'un chef actif et hardi comme Miss Alice Paul, la N. W. P. réussit, ayant créé une Commission Interaméricaine de Femmes, à participer à ce titre à des réunions internationales, la même différence de conception éclata dans d'autres domaines, celui de la nationalité de la femme mariée par exemple: il me semble encore entendre Maria Vérone déclarer avec exaspération après des journées et des journées de discussions inutiles : « En vérité, je crois que s'il était écrit quelque part que les hommes devaient recevoir cent coups de bâton, ces dames pour réaliser leur programme d'égalité à tout prix en réclameraient autant pour les femmes !... »

Nous ne savons pas comment, ni grâce à quels apports d'autres continents, la N. W. P. a pu se transformer dernièrement en une organisation mondiale: en effet les brefs discours prononcés lors de la fameuse fête de nuit du 18 août ont été muets à cet égard. Le fait qu'à côté d'une présidente britannique — on a beaucoup remarqué dans les milieux bien informés que Miss Alice Paul, que chacun sait pourtant être l'âme de ce mouvement, n'a joué aucun rôle dans cette festivité — ont seulement pris la parole des oratrices de quatre autres pays et qui ne représentaient guère qu'elles-mêmes, n'a pas pu apporter de réponse satisfaisante à ceux qui se posent cette question. Ce qui, d'autre part, nous a fortement amusées a été d'entendre, et le Conseil d'Etat (canton), et le Conseil Administratif (Ville de Genève), qui, il y a quinze mois, avaient habilement éludé l'invitation à se faire représenter à l'Assemblée des suffragistes *suisses*, apporter officiellement leurs vœux et leurs hommages à un groupement presqu'uniquement américain, dont le programme d'égalité absolue et totale ferait dresser d'horreur leurs cheveux sur leur tête s'ils en prenaient connaissance! Quelques mauvaises langues se sont demandé si c'était le fait que les revendications de la W. W. P. ne leur paraissaient toucher que des problèmes bien plus lointains d'eux que le suffrage des femmes à Genève qui avait incité nos magistrats à cette subite bienveillance ?...

Chaque groupement, comme chaque individu, a indubitablement droit à ses opinions, et tout en étant très éloignée de partager celles de la W. W. P., nous ne porterions aucune critique sur son activité si nous étions certaine que celle-ci ne s'exerce pas selon des méthodes qu'une longue expérience nous a appris à connaître. Et malheureusement, la propagande récemment conduite à Genève ne nous a que trop montré que rien n'était changé à cet égard.

E. Gd.

brochure „Du Schweizerfrau" *Clichés Office suisse des professions féminines, Zurich.*

elle publie des statistiques, des chiffres documentaires qui constituent une argumentation précieuse, — mais que généralement on ne trouve pas sous la main au moment précis où l'on en a besoin ! — sur le montant des impôts payés par des femmes, sur le nombre des femmes membres de Commissions officielles, et ironise plaisamment sur le sort des pétitions féminines...

Mais tous les aspects de la vie de la femme suisse figurent aussi dans cette brochure, brièvement et alertement exposés: son rôle dans la famille, comme mère, comme éducatrice, travailleuse sociale, infirmière, productrice et consommatrice, artiste, ménagère, paysanne, — ah ! le beau portrait d'une maîtresse femme de nos campagnes, râteau en main, tête levée, regard droit — l'activité des groupements catholiques, socialistes, celle de la jeunesse, celle des femmes pour la paix. En 110 petites pages, c'est un raccourci vivant, frappant, amusant à feuilleter, instructif à consulter, et qui ne peut manquer de s'enlever rapidement. Lectrices, faites donc vite vos achats et vos commandes: il n'y a pas pour nous femmes de souvenirs meilleurs à rapporter de notre *Landes Austellung*, ni de meilleure façon de témoigner de notre gratitude à celles qui prirent tant de peine pour que nous ne fussions point oubliées dans cette incomparable manifestation nationale.

J. Gueybaud.

* * *

On peut voir dans le pavillon de la Chimie (No 34) un panneau de grandes dimensions, entièrement brodé à la main, et dont l'exécution en tapisserie est dûe au magasin « Au Menuet » (Genève), dirigé par une de nos fidèles abonnées. Ce panneau qui représente des teinturiers a été exécuté pour la maison Sandoz, à Bâle, en 360 couleurs différentes. On ne sait pas ce qu'il faut admirer le plus, de la virtuosité du fabricant de produits chimiques ou de l'habileté minutieuse des ouvrières de l'aiguille.

Ce que fait la femme: elle tient le ménage, elle achète (« elle dépense l'argent que nous gagnons », disent les méchantes langues masculines!), elle travaille pour son entretien, elle soulage les misères... C'est en se plaçant à ces quatre différents points de vue que les huit oratrices inscrites et quelques personnes prenant part à la discussion, ont traité ce vaste sujet, sous la présidence de Mme Ingeborg Hansen (Danemark). Nous avons entendu énoncer des idées intéressantes, les unes nouvelles pour la Suisse, les autres bien connues chez nous; à un moment donné, la discussion a quelque peu déraillé sur l'enseignement ménager tout court; le point culminant qui a retenu l'attention a été « l'histoire de la petite dentelle flamande », et si le tout a un peu manqué de cohésion, de collaboration étroite — comment en serait-il autrement quand les oratrices viennent de sept pays différents! — nous pouvons en retenir ceci: la femme, dans la société moderne, a encore beaucoup à « demander », sa situation légale est enviable dans les pays scandinaves, mais est bien loin d'être équitable dans la plupart des autres nations.

Les poupées suffragistes au Pavillon de la Femme.

Reproduction de la brochure „Du Schweizerfrau".

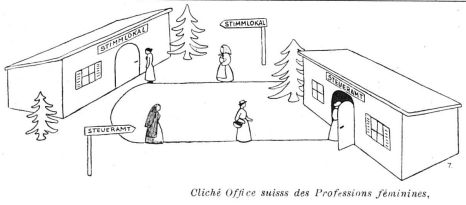

Cliché Office suisse des Professions féminines.